

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° I-417

présenté par  
M. Eckert

-----

**ARTICLE 20**

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« mentionné au 2° de l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles »,

les mots :

« , mentionné au 2° de l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles, » .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.